

Programme de soutien à l'intégration de l'adaptation aux changements climatiques à la planification municipale (PIACC)

Contexte

- Le PIACC est issu de la **mesure 2.3** du PACC 2013-2020
- Mesure conjointe avec le **ministère de la Sécurité publique**
- Le PIACC sera **lancé le 1^{er} août 2019**

Objectifs du PIACC

- Accroître la **résilience** du milieu municipal face aux impacts des changements climatiques
- Saisir les **occasions de développement** pouvant en découler

PIACC :

Le programme
sera lancé le
1^{er} août 2019

Organismes admissibles

Les municipalités locales, les communautés métropolitaines (CM) et les municipalités régionales de comté (MRC)

Montant de l'aide financière

Le montant maximal de l'aide financière est de **50 000 \$ à 225 000 \$** par projet selon l'organisme admissible.

PIACC :

Le programme sera lancé le **1^{er} août 2019**

Projets admissibles

Les démarches :

- D'appréciation des **risques** liés aux changements climatiques (CC)
- D'identification des **occasions de développement** liées aux CC
- D'identification de **mesures d'adaptation** aux CC
- D'**intégration** de mesures d'adaptation aux CC dans la **planification municipale**

PIACC :

Le programme
sera lancé le
1^{er} août 2019

Formation et accompagnement du milieu municipal

Mise à la disposition du milieu municipal :

- De personnes-ressources de la FQM et de l'UMQ dédiées à l'adaptation aux changements climatiques (ACC)
- D'outils et de formations sur l'ACC

PIACC :

Le programme
sera lancé le
1^{er} août 2019

Programme de soutien aux municipalités dans la mise en place d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source (PGDEP)

Objectifs du PGDEP

- Favoriser l'implantation d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source qui visent la **réduction** :
 - Du **volume**
 - De la **vitesse d'écoulement**
 - De la **charge polluante** des eaux de ruissellement
- Soutenir le partage des bonnes pratiques

PGDEP :

Un appel à projets est en cours jusqu'au 30 septembre 2019

Organismes admissibles

Les municipalités locales, incluant les villages nordiques

Montant de l'aide financière

Le montant maximal de l'aide financière est de **500 000 \$** par projet.

PGDEP :

Un appel à projets est en cours jusqu'au 30 septembre 2019

Projets admissibles

Exemples d'infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source :

- Jardin de pluie/aire de biorétention/noue avec biorétention
- Bande filtrante
- Puits absorbant ou d'infiltration
- Pavage perméable
- Toiture végétale

Les infrastructures de gestion durable des eaux de pluie à la source sont présentées dans le guide [La gestion durable des eaux de pluie](#) et dans le [Guide de gestion des eaux pluviales](#).

PGDEP :

Un appel à projets est en cours jusqu'au 30 septembre 2019

Coordonnées pour nous joindre

- PIACC:
 - Communiquez avec votre direction régionale du MAMH
- PGDEP:
 - Charles-David Babin
418 691-2015 poste 3013
pgdep@mamh.gouv.qc.ca
- Pour plus d'information sur le PIACC et sur le PGDEP , veuillez consulter le site Internet du MAMH